

POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT RESPONSABLE

Corporation Aurifère Vior inc. (« **Corporation Aurifère Vior** » ou la « **Société** ») considère que l'établissement d'occasions d'affaires mutuellement bénéfiques avec ses parties prenantes locales constitue une composante essentielle de l'application de ses cinq valeurs fondamentales : la sécurité, le respect, la diversité, l'intégrité et l'efficacité. Corporation Aurifère Vior reconnaît l'importance de maintenir rigoureusement et d'améliorer en continu une approche exemplaire en matière d'approvisionnement responsable.

ENGAGEMENTS

Par le biais de cette Politique d'approvisionnement responsable (la « **Politique** »), Corporation Aurifère Vior s'engage à :

- Établir des relations durables avec des entrepreneurs et des fournisseurs afin de créer des gains d'efficacité dans sa chaîne d'approvisionnement, assurant un accès fiable et en temps opportun aux biens et services requis, tout en maximisant l'efficacité économique;
- Ne faire aucun compromis sur la qualité, les délais de livraison, le service, la protection de l'environnement, la santé, la sécurité ainsi que toute autre exigence technique;
- Se conformer strictement aux lois et règlements applicables;
- Respecter et promouvoir les droits de la personne;
- Se conformer rigoureusement à son Code de conduite et d'éthique des affaires, à ses lignes directrices en matière de gouvernance ainsi qu'à toutes autres politiques, procédures et ententes conclues avec ses communautés d'accueil;
- Contribuer au développement économique de ses communautés d'accueil en favorisant l'approvisionnement local;
- Faciliter l'accès et réduire les obstacles limitant la participation des fournisseurs locaux de biens et services aux occasions d'affaires découlant de ses activités;
- Communiquer de manière claire et en temps opportun ses besoins, ses occasions, ses exigences et ses normes;
- Adapter ses approches et stratégies d'approvisionnement afin de tenir compte des particularités de chacun de ses sites;
- Encourager le développement d'entreprises locales viables répondant à ses besoins, exigences et normes, notamment celles détenues par des membres des Premières Nations, des femmes ou des groupes sous-représentés, ou favorisant leur participation;
- Intégrer des considérations de performance environnementale dans le processus décisionnel d'approvisionnement afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement et d'utiliser efficacement les ressources naturelles;
- Viser l'amélioration continue en mettant en œuvre des lignes directrices en matière d'approvisionnement, en révisant annuellement ses engagements et objectifs, en collectant et en analysant des données, en réalisant des audits et en élaborant des plans et des cibles pour améliorer la performance et accroître les retombées positives pour les parties prenantes locales;
- Veiller à ce que les ressources nécessaires - humaines, matérielles et financières - soient disponibles afin de promouvoir, planifier et mettre en œuvre la présente politique.

Afin d'atteindre ses objectifs en matière d'approvisionnement responsable, Corporation Aurifère Vior s'attend à ce que :

- Tous les dirigeants, gestionnaires et superviseurs sont responsables de promouvoir et de maintenir une approche d'approvisionnement responsable, avec une attention particulière à la promotion des entreprises locales;
- Tous les employés, sous-traitants et fournisseurs de biens et services sont responsables d'exercer leurs activités

conformément à la présente politique;

- Les enjeux liés à l’approvisionnement sont présentés régulièrement au comité d’audit du conseil d’administration afin d’en assurer le suivi, y compris les mesures correctives, et de confirmer que Corporation Aurifère Vior respecte la présente politique.

RÉVISION DE CETTE POLITIQUE

Le comité de gouvernance et de rémunération examinera périodiquement la présente politique, selon ce qu’il jugera approprié, et proposera toute modification recommandée au conseil d’administration. Toute modification sera portée à l’attention de l’ensemble du personnel de Corporation Aurifère Vior dès son entrée en vigueur.

La présente Politique a été adoptée par le Conseil d'administration le 13 août 2025 et amendée le 18 mars 2026.